2023

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

MAISONS-LAFFITTE

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est un élément constitutif de l'organisation et de la gestion financière d'une commune et la première étape du cycle budgétaire. Ce débat repose sur des orientations financières énoncées dans le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB).

Prévu par l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales, introduit par la loi du 6 février 1992, le débat d'orientation (DOB) a vocation à éclairer les choix budgétaires qui détermineront les priorités et l'évolution de la situation financière de la collectivité. Le débat va porter notamment sur les orientations générales du budget ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la ville.

Cette année encore, ce rapport d'orientations budgétaires s'inscrit dans un contexte financier extrêmement contraint et impacté par l'inflation après la récession liée à la crise de covid-19 puis, amplifiée en 2022, par la guerre en Ukraine générant notamment une augmentation des prix de l'énergie.

Malgré ces contraintes financières fortes, la ville garde le cap et maintien l'offre de services pour les Mansonniens ainsi que son plan d'investissements.

Face à ces défis importants, « plusieurs facteurs incitent à l'optimisme » :

- La persévérance de l'action municipale va permettre la reprise des activités de courses hippiques et l'implantation d'activités économiques sur le site de l'hippodrome.
- La ville est un territoire attractif pour l'activité économique et commerciale : une augmentation des commerçants sur le marché, des locaux destinés aux entreprises occupés à 100% rue Croix-Castel et 80 % sur les rues Guynemer et Mermoz, la mise en place d'actions (concours Junior Entreprise) afin d'attirer et d'aider les jeunes talents à s'implanter sur la ville …
- L'ouverture prochaine de complexes sportifs et culturels afin de proposer des équipements de qualité à nos concitoyens et de développer l'offre de service du secteur associatif.
- La poursuite de la mise en place sur le territoire, d'un plan de mobilité douce passant par des aménagements de voirie, la mise en place de points de recharges pour véhicules électriques, l'implantation prochaine de parkings vélos sécurisés à la gare pour favoriser les interactions entre les différents modes de transports, …

Les nouvelles orientations budgétaires font preuve de pragmatisme face à la réalité économique sans pour autant être dans l'inertie. Elles ont été élaborées sur la base d'une estimation réaliste et prudente des recettes et d'une évaluation sincère et totale des dépenses de fonctionnement. Elles dessinent une feuille de route qui vise à garantir une situation financière acceptable tout en déployant le programme municipal.

I. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET LOI DE FINANCES POUR 2023

I/ Un contexte macroéconomique incertain, marqué par l'inflation et la stagnation de la croissance

L'évolution des principaux indicateurs de l'économie française dépendra en grande partie de la situation internationale et des évolutions attendues sur le marché de l'énergie.

Dans sa note de conjoncture du 8 décembre dernier, la Banque de France évoque par ailleurs la possibilité d'une récession sur l'année 2023. Le pic d'inflation est attendu pour le premier semestre 2023 à 7,8 %.

Le tableau ci-dessous résume les autres grandes tendances à venir pour cette année :

	2022	2023
Croissance	+2,7 %	Entre -0,5 % et + 0,8 %
Déficit public	-5,0%	-5,4%
Endettement (en % du PIB)	111,6%	111,2%
Inflation	6,8%	Entre 4,2 % et 6,9 %

S'agissant des administrations publiques locales, l'hypothèse d'évolution de leurs dépenses publiques en volume est estimée à -0,6 % pour 2023, selon l'article liminaire de la loi de finances pour 2023.

II/ Les mesures de soutien de l'Etat aux collectivités locales pour faire face à l'inflation

La collectivité évalue pour 2023 l'augmentation de sa facture d'énergie à plus de 2M€.

Dans une étude mise en ligne en novembre dernier[1], la Banque postale met en avant un certain nombre de chiffres relatifs à l'évolution du coût du panier du Maire.

Ainsi, sur les neuf premiers mois de l'année 2022, le coût du panier du Maire a augmenté de 7,2 %, tiré à la hausse par le prix des carburants (+ 46,2 % en moyenne sur les douze derniers mois connus), le prix du gaz (+60,8 % en moyenne), mais aussi par la masse salariale (+1,75 %, notamment en raison de l'augmentation de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 3,5 % au 1er juillet dernier).

L'augmentation des prix dans les travaux publics a augmenté de 10,5 % sur les huit premiers mois de 2022, contre 4,8 % en 2021.

Face à ce contexte, la loi de finances pour 2023 introduit deux types de dispositifs permettant, dans une certaine mesure, à certaines collectivités de faire face au choc inflationniste :

1) Des réductions « automatiques » de la facture d'électricité, à travers deux mécanismes distincts (bouclier tarifaire, « amortisseur » électricité), détaillés à l'article 181 de la loi de finances 2023, précisés dans le décret d'application n°2022-1774 du 31 décembre 2022 pris en application des VIII et IX de l'article susmentionné ;

[1] Indice de prix des dépenses communales n°17 – novembre 2022 Cet indice mesure l'inflation qui s'applique aux budgets des mairies.

2) Un « filet de sécurité » pour les collectivités qui subissent à la fois une forte hausse de leurs dépenses énergétiques et une dégradation de leur épargne brute, codifié à l'article 113 de la loi de finances pour 2023.

En 2023, la collectivité pourrait bénéficier, sous réserve d'examen, de l'amortisseur électricité. Afin de bénéficier de ce dispositif, la collectivité a, conformément au décret du 31 décembre 2022, communiqué au fournisseur d'énergie, une attestation sur l'honneur justifiant de son éligibilité à l'application de ce mécanisme.

Les concours financiers de l'État aux collectivités territoriales passent quant à eux de 52,32 à 53,45 milliards d'euros (soit +2,15%).

Un fonds d'accélération écologique dans les territoires doté de 1,5 milliard d'euros en 2023, aussi appelé "fonds vert", doit venir soutenir les projets de transition écologique des collectivités locales. Ce fonds visera notamment à soutenir la performance environnementale des collectivités (rénovation des bâtiments publics, modernisation de l'éclairage public, valorisation des biodéchets...), l'adaptation des territoires au changement climatique (risques naturels, renaturation) et l'amélioration du cadre de vie (friches, mise en place des zones à faible émission...).

Pour compenser la perte du produit de CVAE des entreprises, les départements et le bloc communal se verront attribuer une fraction de la TVA, qui sera affectée à un fonds national d'attractivité économique des territoires.

Enfin, conformément à la loi de finances pour 2023, la Dotation Globale de Fonctionnement ne subira pas d'écrêtement pour cette année afin de maintenir un niveau « stable » (hors variation des indicateurs financiers internes au calcul) de cette recette sur l'année à venir.

A savoir :
L'ensemble des prévisions budgétaires présentées dans le ROB ont été arrêtées avant la clôture comptable de l'exercice 2022. Ainsi, l'ensemble des éléments de résultat sont amenés à évoluer.

II. LES ORIENTATIONS PROPOSEES POUR LE BUDGET 2023

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES :

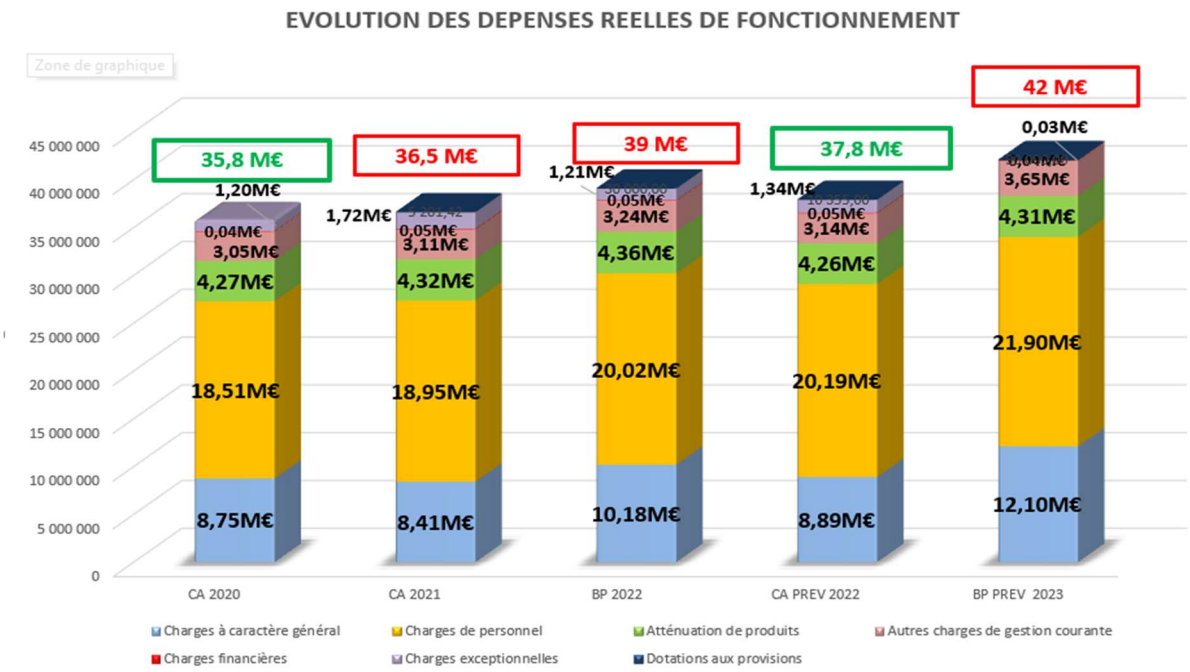

Chapitre	Libellé	CA 2020	CA 2021	BP 2022	CA PREV 2022	BP PREV 2023	EVOLUTION BP22/BP23	
011	Charges à caractère général	8 747 413	8 406 177,37	10 182 299,00	8 891 985,04	12 100 345,25	1 918 046,25	18,84%
012	Charges de personnel	18 511 433	18 953 836,58	20 016 800,00	20 194 363,15	21 904 575,00	1 887 775,00	9,43%
014	Atténuation de produits	4 266 775	4 323 569,23	4 356 097,00	4 261 300,22	4 305 688,00	-50 409,00	-1,16%
65	Autres charges de gestion courante	3 053 718	3 114 362,78	3 243 800,66	3 143 965,03	3 653 059,90	409 259,24	12,62%
66	Charges financières	35 599	54 231,01	45 646,23	45 644,15	36 836,98	-8 809,25	-19,30%
67	Charges exceptionnelles	1 197 756	1 722 028,45	1 211 019,00	1 344 467,50	30 000,00	-1 181 019,00	-97,52%
68	Dotations aux provisions		5 201,42	30 000,00	10 355,00	30 000,00	0,00	0,00%
	Dépenses réelles de fonctionnement	*35 812 693,53*	*36 579 406,84*	*39 085 661,89*	*37 892 080,09*	*42 060 505,13*	*2 974 843,24*	*7,61%*

La prévision des dépenses réelles de fonctionnement serait en hausse de 8 % par rapport au BP 2022 (soit + 2.9 M€).

Cette hausse des dépenses s'explique notamment par :

- **L'évolution prévisionnelle des charges à caractère général de 1.9 M€ (+ 19%)** : cela résulte d'une hausse de 2 M€ sur les fluides (gaz et électricité) en raison de la revalorisation des tarifs de l'énergie. Cette hausse tarifaire pourrait être dans une certaine mesure limitée par le mécanisme de « l'amortisseur électricité » mis en place par l'Etat (mécanisme non pris en compte dans la hausse de 2M€).

- **L'évolution des dépenses de personnel de 1.8 M€ (+9 %)** en raison des mesures nationales de revalorisation du SMIC ayant eu lieu en juillet 2022 et produisant des impacts financiers en année pleine, le reclassement et la refonte des grilles des agents de catégorie C et B. Par ailleurs, les créations de postes actées sur les précédents exercices viennent augmenter l'enveloppe globale. Le détail budgétaire et la composition de la masse salariale est présentée dans le paragraphe dédié.
- **L'évolution du chapitre 65 (autres charges de gestion courantes) de 409 K€ (+13 %)** résulte d'un transfert d'écritures budgétaires du chapitre 67 vers le chapitre 65 à la suite du passage à la M57 et du solde en 2022 d'écritures comptables.

➲ LES CHARGES A CARACTERE GENERAL : + 18.8 %

L'évolution des charges à caractère général s'explique principalement par l'évolution des fluides (gaz et électricité) :

EVOLUTION FLUIDES	REALISE 2021	REALISE 2022	PREV 2023	EVOLUTION 2022/2023	
60612-ELECTRICITE	**742 768,70**	**992 402,96**	**1 893 150,00**	**91%**	**900 747,04**
BATIMENTS	*519 305,93*	*712 421,58*	*1 288 150,00*	*81%*	*575 728,42*
ECLAIRAGE PUBLIC	*223 205,32*	*275 008,74*	*590 000,00*	*115%*	*314 991,26*
ELECTRICITE VIDEO PROTECTION	*257,45*	*4 972,64*	*15 000,00*	*202%*	*10 027,36*
60613-GAZ	**366 466,57**	**354 315,69**	**1 533 900,00**	**333%**	**1 179 584,31**
TOTAL	**1 109 235,27**	**1 346 718,65**	**3 427 050,00**	**154%**	**2 080 331,35**

Cette évolution importante ne tient pas compte du dispositif « amortisseur électricité » fixé dans la loi de finances pour 2023 (article 181) :

« AMORTISSEUR » ELECTRICITE
Le Gouvernement met en place un dispositif destiné aux collectivités ne bénéficiant pas du bouclier tarifaire, leur permettant d'amortir leur facture d'électricité en 2023.
Pour ces collectivités, l'Etat prendrait en charge 50 % du surcoût de l'électricité au-delà d'un tarif de référence fixé à 180 € / MWh jusqu'à un prix plafond fixé à 500 €/MWh.
Ce mécanisme vise à diminuer les factures d'électricité des collectivités concernées de 20 % en moyenne.

Face à cette évolution importante des dépenses d'énergie la collectivité a souhaité contenir ses autres dépenses. Ainsi, un effort supplémentaire de recensement des stocks a été effectué sur l'ensemble des structures pour limiter les commandes de fournitures, de produits d'entretien, …. Ces économies permettent à la ville de contenir l'évolution de ses dépenses à caractère général.

➲ UNE MASSE SALARIALE SOUS CONTRAINTE MAIS MAITRISEE : + 9 %

En représentant 52% des dépenses de fonctionnement, le pilotage de la masse salariale est un enjeu quotidien.
Au quotidien, ce sont 476 agents qui sont au service des mansonniens et qui permettent de mettre en œuvre les projets municipaux.

Il est proposé une hausse de 9 % soit + 1.8 M€ par rapport au BP 2022 qui s'élevait à 20 016 800 €. Cette évolution s'explique notamment par :

① L'impact des décisions nationales prises en 2022 :

- ✓ Revalorisation du point d'indice au 1er juillet 2022 de +3.5 % (impact annuel + 508 K€)
- ✓ Revalorisation à 3 reprises du SMIC. Pour rappel, le SMIC est revalorisé dès que l'indice des prix de référence INSEE augmente d'au moins 2 % depuis la dernière revalorisation. Revalorisation globalisée 2022 : + 4.73%. Pour rappel, le minimum de traitement des agents de la fonction publique doit être supérieur au SMIC. Environ 233 agents ont été concernés par ces revalorisations successives. En 2022, l'impact a été d'environ 196 K€.
- ✓ Reclassement et refonte des grilles des agents de catégorie B et C. En 2022, l'impact a été de 224 K€

② Les créations de postes 2022 liées à de nouveaux services ou renforcement des services existants

- ✓ Ouverture du point d'accès services publics : recrutement d'un agent au 1er janvier 2022
- ✓ Ouverture d'une nouvelle crèche de 18 berceaux en septembre dernier : 7 agents recrutés
- ✓ Renforcement de l'équipe communication pour permettre le développement de nouveaux supports
- ✓ Recrutement de 6 agents à la police municipale

Malgré les difficultés de recrutement sur certains secteurs et les contraintes financières, la ville poursuit sa volonté de maintenir des services de qualité. Ainsi tous les postes ouverts mais encore vacants à ce jour ont été budgétés.

Outre l'impact des décisions 2022 sur 2023, il a été prévu :

- ✓ Une enveloppe pour tenir compte des revalorisations du SMIC du fait de l'inflation observée
- ✓ Une revalorisation de + 100 K€ du contrat d'assurance des risques statutaires
- ✓ L'impact de l'évolution de la carrière des agents (GVT)

Principales caractéristiques de la masse salariale au 1er janvier 2022

Ces éléments sont à rapprocher du rapport égalité hommes / femmes où une analyse plus fine des caractéristiques de la masse salariale est présentée

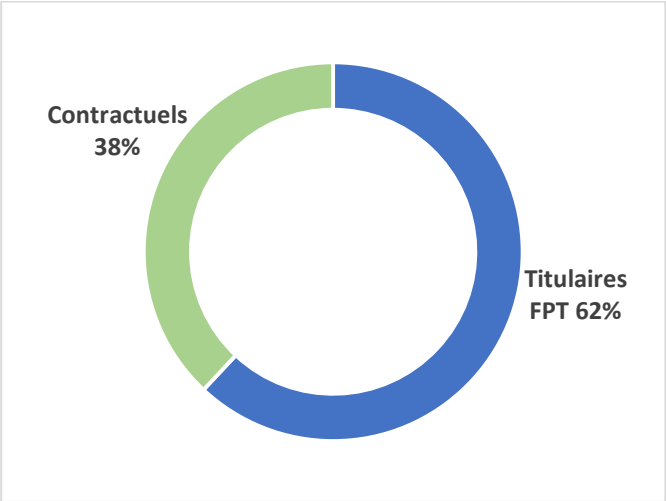

La Ville compte 476 emplois permanents :

- ✓ 62 % sont titulaires de la fonction publique territoriale
- ✓ 38% sont contractuels

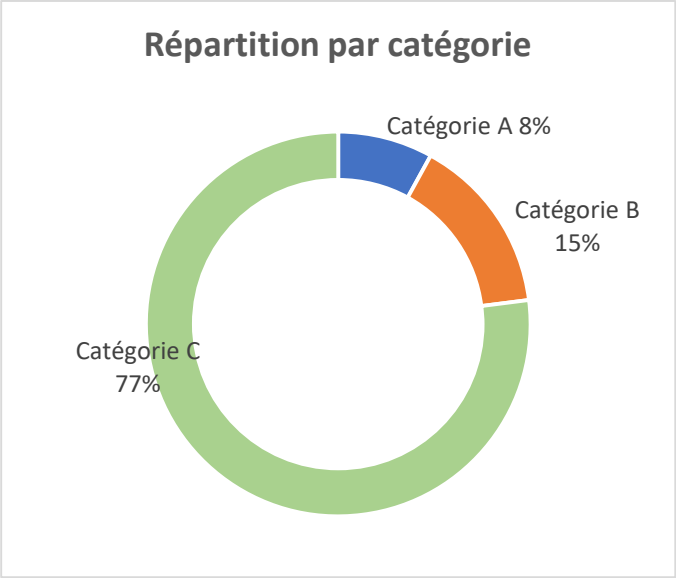

Les 476 agents permanents de la Ville se répartissent selon les catégories suivantes :

- ✓ 38 agents de catégorie A
  Moyenne Ile de France : 6 %
- ✓ 71 agents de catégorie B
  Moyenne Ile de France : 16 %
- ✓ 367 agents de catégorie C
  Moyenne Ile de France : 78 %

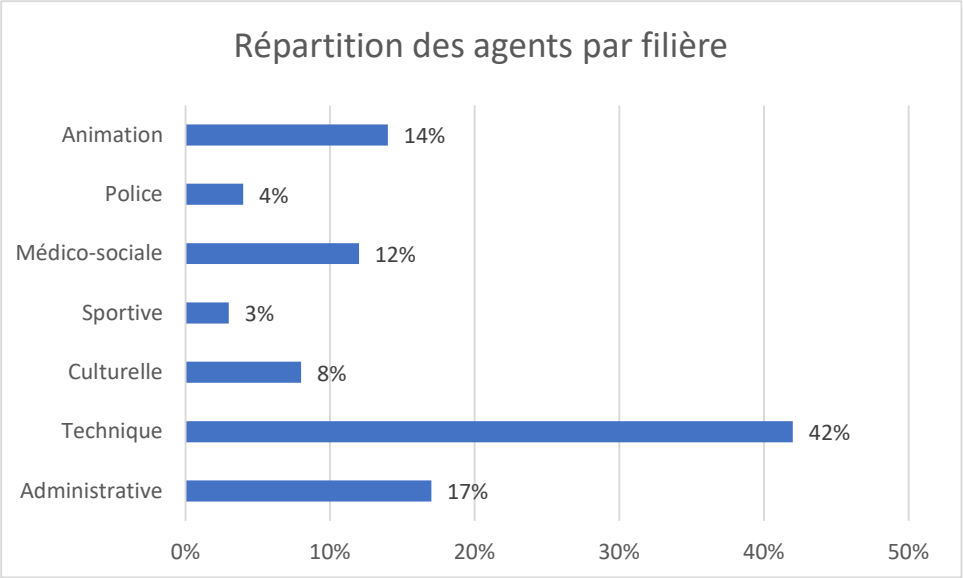

- **Temps de travail**

La durée effective du temps de travail des agents est de 1607 heures annuelle. Il existe plusieurs cycles de travail qui tiennent compte de contraintes de services et des différents métiers.

- **Avantages en nature**

26 agents bénéficient d'un logement de fonction attribué en contrepartie de missions de gardiennage, d'astreintes (soirée, nuit, week-end, jour férié) ou de sujétions :
- 19 agents par nécessité absolue de service (NAS)
- 7 agents en convention d'occupation précaire avec astreintes (COPA)

➲ LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS EN LEGERE DIMINUTION : -1.7%

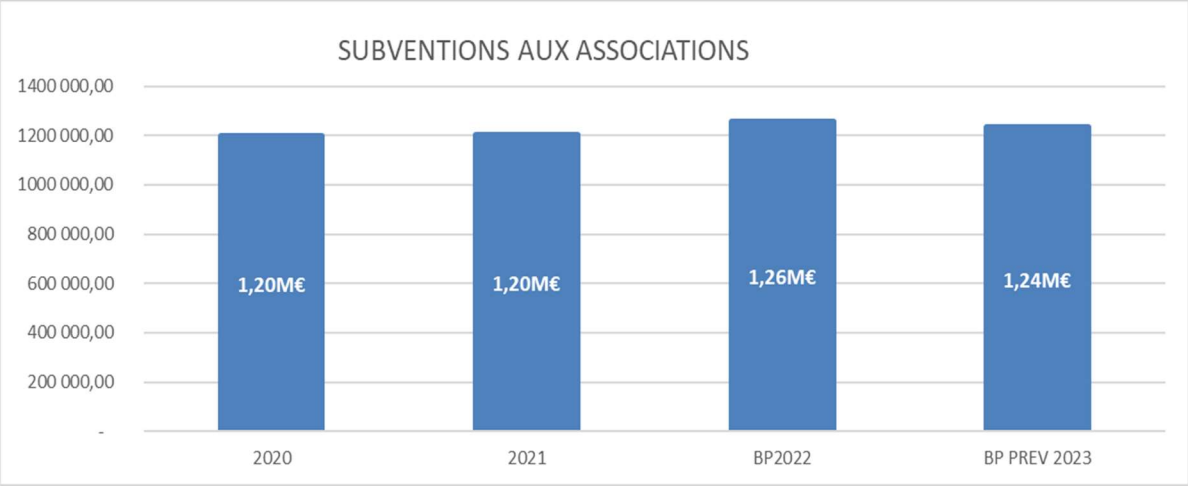

L'enveloppe annuelle reste globalement stable par rapport au BP 2022. La ville maintient son soutien au tissu associatif. Les montants sont réévalués chaque année en fonction des projets proposés et de la situation financière des associations. L'enveloppe dédiée aux subventions serait en diminution de 1.7% (- 20K€) car une subvention auparavant inscrite sur le budget de la ville sera inscrite sur celui du SIVOM du fait de son action conjointe menée sur le territoire.

➲ PROGRESSION PREVISIONNELLE DE L'AIDE DE LA VILLE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE : 619.3 K€

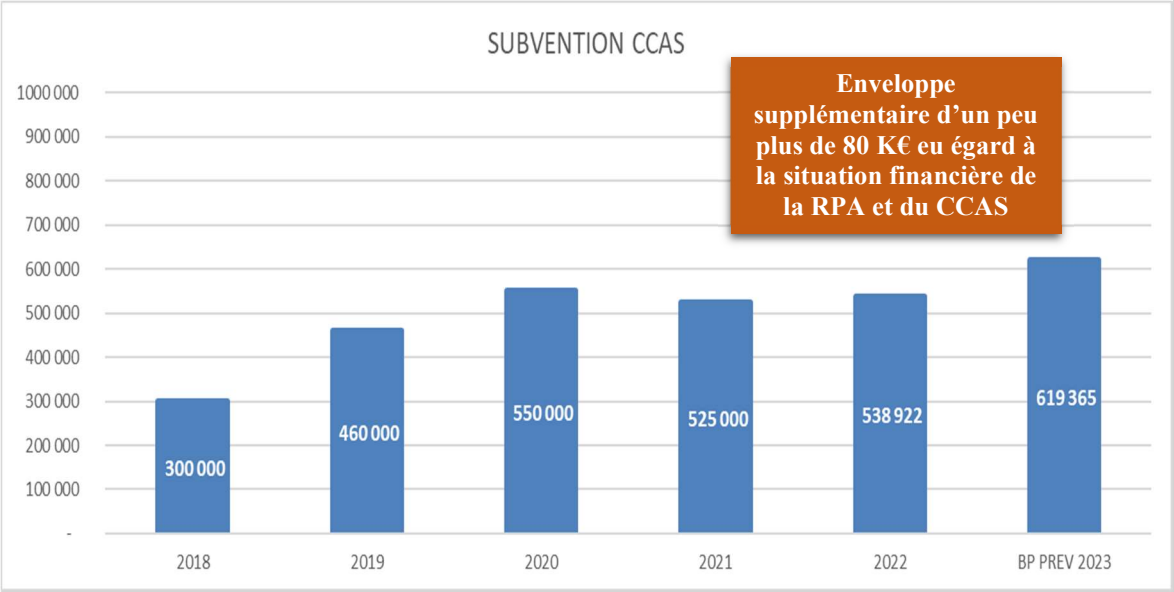

L'augmentation prévisionnelle de l'enveloppe attribuée au CCAS sert à financer :

- Le déficit structurel de la RPA (déficit de fonctionnement qui est néanmoins moins important qu'en 2021)
- La hausse importante des dépenses de fluides pour 2023 (en particulier sur le budget de la RPA) :

CCAS

EVOLUTION FLUIDES	REALISE 2021	REALISE 2022	PREV 2023	EVOLUTION 2022/2023	
60612-ELECTRICITE	2 867,22	2 689,31	13 800,00	413%	11 110,69
60613-GAZ	60,20	82,22	330,00	301%	247,78
TOTAL	**2 927,42**	**2 771,53**	**14 130,00**	**410%**	**11 358,47**

L'évolution des dépenses d'électricité est liée :

- A l'évolution prévisionnelle des prix des fournisseurs d'énergie (+127% par rapport aux prix 2022)
- A l'ajout d'une enveloppe supplémentaire en raison de l'acquisition d'un nouveau logement d'urgence en 2022, de l'acquisition potentielle d'un autre logement en 2023 et de l'étude en cours de certaines refacturations par la ville.

RPA

EVOLUTION FLUIDES	REALISE 2021	REALISE 2022	PREV 2023	EVOLUTION 2022/2023	
60612-ELECTRICITE	15 290,14	12 689,20	28 800,00	127%	16 110,80
60613-GAZ	36 551,76	33 301,52	133 500,00	301%	100 198,48
TOTAL	**51 841,90**	**45 990,72**	**162 300,00**	**253%**	**116 309,28**

- La hausse prévisionnelle de 12 300 € sur la taxe foncière (en raison de la revalorisation des bases de 7% sur l'année 2023).

Par ailleurs, la résidence présente encore un taux d'occupation en deçà des prévisions (75% contre une prévision budgétaire à 86 % d'occupation). **La perte de recettes entre une prévision d'occupation à 86 % et une occupation réelle à 75 % s'élève à 119 377 euros pour 2022. Pour 2023, la prévision de recette des locations a été plus prudente et se base sur un taux d'occupation de 71%.**

Afin de diversifier l'offre et permettre d'attirer plus de locataires au sein de la RPA, cette dernière a été ouverte aux jeunes travailleurs depuis le 1er janvier 2022. Un total de 15 studios (au maximum) sont ouverts à la location des jeunes travailleurs et les loyers sont également soumis au conventionnement APL. Au 31/12/2022, 9 logements étaient occupés sur les 15 disponibles.

Outre cette diversification des locataires, un travail de fond est mené afin de trouver des pistes pour rééquilibrer financièrement le budget de la résidence autonomie.

➲ MAINTIEN DE L'ENVELOPPE PREVISIONNELLE DE LA CONTRIBUTION COMMUNALE AUX FONDS DE PEREQUATION

✓ LE FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES (FPIC) : MONTANT IDENTIQUE DEPUIS 2021

Après des hausses successives depuis 2016, l'enveloppe annuelle du FPIC serait stable pour l'année 2023.

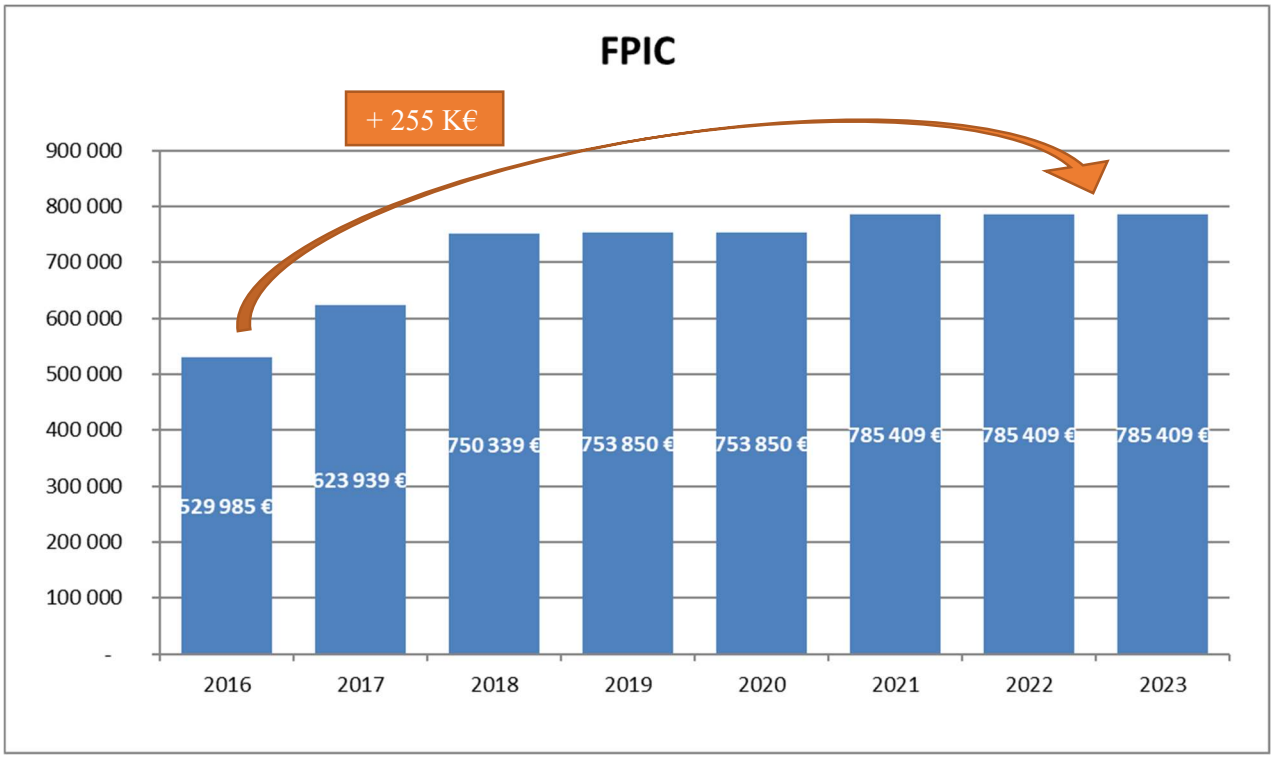

✓ LE FONDS NATIONAL DE GARANTIE INDIVIDUELLE DES RESSOURCES (FNGIR)

Le montant du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) sera stable à 3 410 688 € (montant identique depuis 2014).

➲ BAISSE DES CHARGES FINANCIERES POUR 2022

➢ Tableau de bord de la dette communale :

Au 1er janvier 2023, le capital restant dû s'élève à 2 044 083 €.

Référence contrepartie	Prêteur	CRD au 01/01/2023	Montant du contrat	Indexation	Indexation	Date de début	Date de fin	Durée résiduelle
2012397	Caisse d'Allocations Familiales	6 000,00 €	60 000,00 €	Taux fixe à 0,00%	0,00%	16/12/2013	16/12/2023	0,956164384
85501167837	Caisse d'épargne Ile de France	162 653,56 €	1 892 466,84 €	Taux fixe à 3,80%	3,80%	25/10/2009	25/01/2023	0,065753425
MIN504576EUR	La banque postale	1 717 500,04 €	2 500 000,00 €	Taux fixe à 2,20%	2,20%	01/08/2014	01/08/2035	12,5890411
2014000768	Caisse Nationale de l'Assurance Vieillesse des travailleurs salariés	157 929,30 €	368 514,30 €	Taux fixe à 0,00%	0,00%	30/06/2014	30/06/2028	5,498630137
		2 044 082,90	**4 820 981,14**					

➢ Evolution des charges financières :

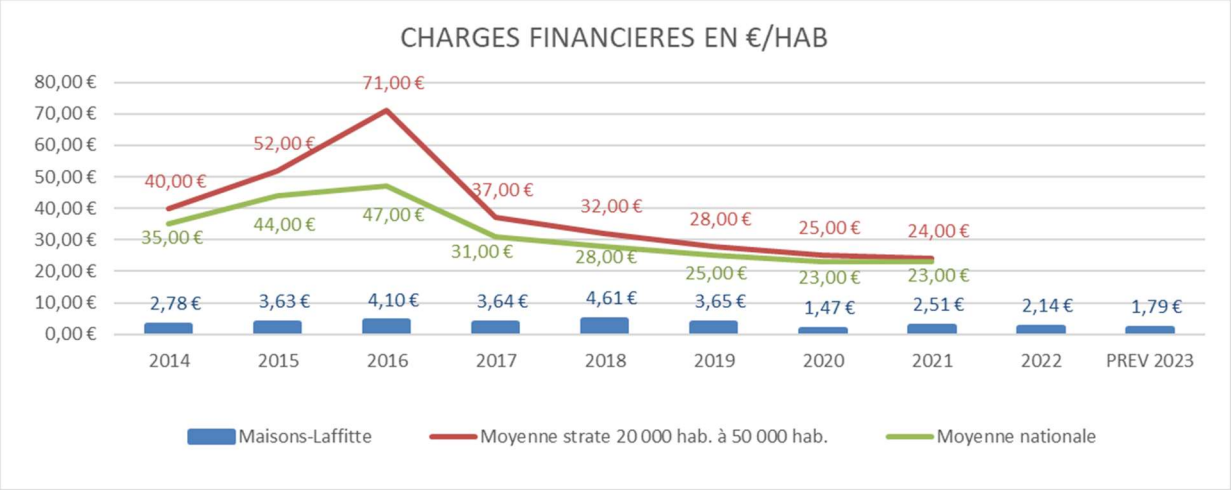

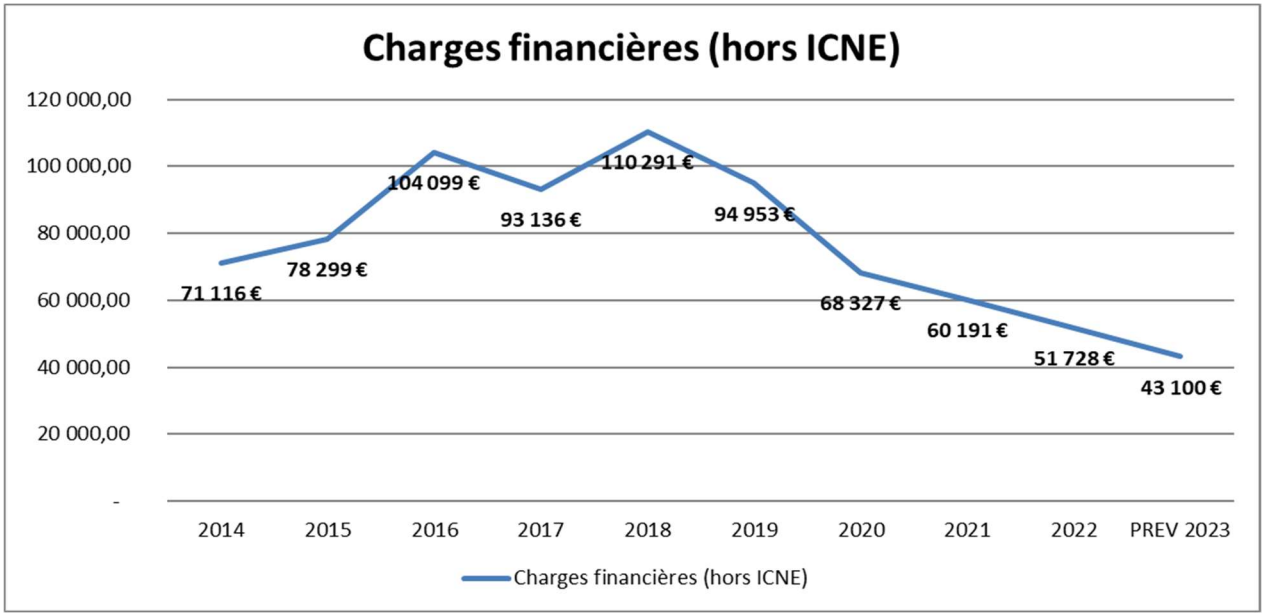

Le montant des charges financières est prévu à hauteur de 43 100 € hors ICNE pour 2022. La diminution

des charges d'intérêts correspond au profil d'amortissement des prêts courants de la ville (fin de 2 contrats de prêts sur 2023 : contrat CAF et Caisse d'épargne). La ville ne prévoit pas, à ce stade, l'inscription d'un emprunt pour le budget 2023

LES RECETTES :

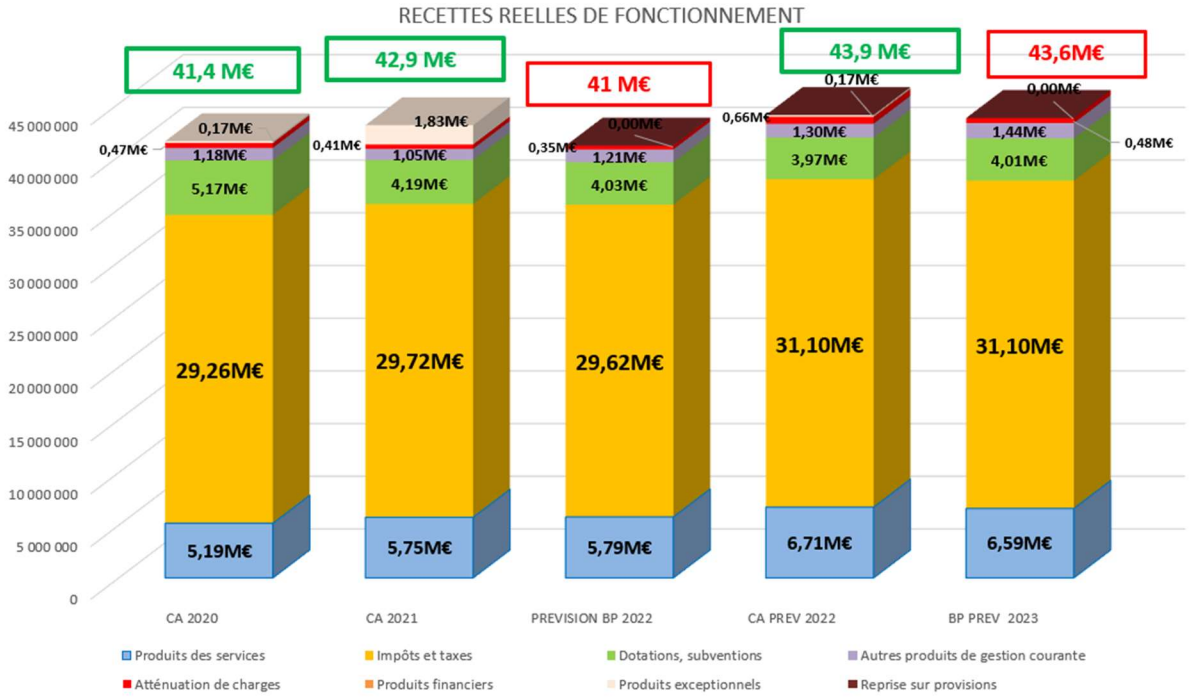

Chapitre	Libellé	CA 2020	CA 2021	PREVISION BP 2022	CA PREV 2022	BP PREV 2023	EVOLUTION BP22/BP23	
70	Produits des services	5 186 462	5 747 535	5 786 800	6 713 611	6 591 006	804 206,00	14%
73	Impôts et taxes	29 261 202	29 716 556	29 624 632	31 097 255	31 097 666	1 473 034,00	5%
74	Dotations, subventions	5 165 395	4 188 055	4 026 498	3 971 610	4 012 335	-14 163,00	0%
75	Autres produits de gestion courante	1 180 412	1 054 979	1 208 224	1 300 854	1 444 665	236 441,00	20%
013	Atténuation de charges	468 867	411 774	350 000	657 420	475 000	125 000,00	36%
76	Produits financiers	562	544	500	682	500	0,00	0%
77	Produits exceptionnels	167 477	1 831 110	3 000	170 878	0	-3 000,00	-100%
78	Reprise sur provisions			5 201	5 201	10 355	5 153,58	99%
	Recettes réelles de fonctionnement	***41 430 376***	***42 950 553***	***41 004 855***	***43 917 512***	***43 631 527***	***2 626 671,58***	***6%***

Les recettes réelles de fonctionnement sont prévues à hauteur de **43.6 M€ contre 41 M€ au BP 2022 soit + 2.6M€ (+ 6 %).**

➲ LES PRODUITS DES SERVICES = + 14 %

Pour 2023, il est prévu un montant total des produits des services de 6.6 M€ soit une hausse de 14 % par rapport au BP 2022.

Cette hausse des produits des services s'explique principalement par :

- Les mises à niveau tarifaires des activités votées par le conseil municipal afin de prendre en charge une part du surcoût liée à l'inflation pour la ville et permettre de conserver l'ensemble des activités offertes aux usagers
- La refacturation d'un forfait fluides aux associations pour l'occupation des équipements municipaux (recette évaluée à 130 K€)
- La refacturation systématique de l'occupation des locaux mis à disposition par la ville
- La refonte du mode de calcul des tarifs de la restauration scolaire. Cette refonte intègre une revalorisation des recettes comme sur l'ensemble des activités pour prendre en charge le coût par la ville de l'inflation (notamment sur le prix des repas), l'augmentation du coût des fluides et de la masse salariale.
- La hausse des refacturations de personnel de la ville à d'autres entités (+ 30 K€) en raison des facteurs d'évolutions internes à la masse salariale

Des nouvelles hausses sur les tarifs des prestations offertes par la ville devront également intervenir pour y intégrer l'évolution de l'inflation.

➲ EVOLUTION DES IMPOTS ET TAXES = + 1.5 M€

La hausse réelle des impositions directes (déduction faite du coefficient correcteur) serait de 1.5M€ par rapport au BP 2022 (et 915 K€ par rapport au réalisé 2022). Ces recettes s'évaluent par rapport à la reconstitution définitive des bases d'imposition de l'année précédente.

- La prévision pour la taxe foncière et taxe d'habitation (compensation par le coefficient correcteur comprise) a été évaluée à **20 696 883 euros** (contre un réalisé 2022 de 20 149 593 euros).

FISCALITE 2022-73111		FISCALITE 2023-73111				HYPOTHESE D'EVOLUTION
	PRODUIT	BASES PREVISIONNELLES 2023	TAUX	PRODUIT PREVISIONNEL	ECART REA 2022/ BP 2023	
TAXE D'HABITATION	462 190,00	2 579 420,27	17,56%	452 946,00 €	- 9 244,00 €	-2 % d'évolution des bases (évolution 2021/2022)
SURTAXE RESIDENCES SECONDAIRES		-		45 295,00 €	45 295,00 €	10% du produit de TH prévisionnel
TAXE FONCIERE BATI	13 621 125,00	55 559 165,55	26,11%	14 506 498,00 €	885 373,00 €	+ 6,5 % des d'évolution des bases
TAXE FONCIERE NON BATI	119 225,00	80 084,67	141,43%	113 264,00 €	- 5 961,00 €	-5 % d'évolution des bases (moyenne constatée sur les 3 derniers exercices)
	14 202 540,00			**15 118 003,00 €**	**915 463,00**	
COEFFICIENT CORRECTEUR	5 914 880,00			5 548 880,00 €	- 366 000,00 €	Montant N-1 déduction faite de la compensation du taux syndical de la TH au titre de 2021
ROLES COMPLEMENTAIRES	32 173,00			30 000,00 €	- 2 173,00 €	Montant N-1
	20 149 593,00			**20 696 883,00**	**547 290,00**	

Nonobstant les résultats définitifs de clôture et des équilibres financiers, la ville pourra envisager une éventuelle hausse très limitée des taux de foncier bâti au moment du vote du budget primitif. L'évaluation des recettes sera alors ajustée en fonction des choix retenus.

Rappel du calendrier de mise en œuvre de la réforme de la taxe d'habitation :

- **2ème phase :** Passage des 80% dégrevés en exonération et exonération progressive des 20% de ménages restant.

En 2023, suppression totale de la taxe d'habitation sauf pour les résidences secondaires et les autres locaux non affectés à la résidence principale (article 16 de la loi de Finances pour 2020).

- Les droits de mutations à titre onéreux ont été prévus à hauteur de 3M€ (+ 200 K€ par rapport au BP 2022). La réalisation 2022 se porte à 3.4 M€. Cette recette est très volatile et donc imprévisible.

- La taxe de séjour a été prévue à hauteur de 100 K€ (en fonction de la réalisation 2022).

- La taxe sur l'électricité est prévue à hauteur de 400 K€ (reprise de la prévision 2022). Le réalisé 2022 est de 492 K€.

➲ DOTATIONS ET PEREQUATION = - 14 K€

- La Dotation Globale de Fonctionnement, conformément à la loi de finances pour 2023, ne sera pas impactée par l'écrêtement annuel mais uniquement par les variations des indicateurs financiers et de population servant de calcul à la dotation (1 973 997 € contre 1 997 1458 € en 2022).

- L'attribution de compensation a été maintenue à son niveau 2022 soit 6 882 283 euros.

- Le FCTVA de fonctionnement est prévu à hauteur de 100 000 euros (prévision en fonction de la réalisation des dépenses N-1).

- Les dotations de la Caisse d'Allocations Familiales pour le secteur de la petite enfance et du scolaire sont en hausse d'un peu plus de 50 K€ par rapport à la prévision 2022. Cette augmentation résulte principalement de l'intégration en année pleine de la crèche les Coquelicots dans le financement, l'annonce de la revalorisation de la PSU à hauteur de 5%, la reprise en gestion municipale en 2022 du lieu accueil enfants parents.

SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES :

Avant reprise du résultat 2022, les dépenses d'équipement seraient de 24.6 M€ soit une hausse de l'enveloppe courante de travaux de +8.5 M€ par rapport au BP 2022.

L'enveloppe servant à financer les projets structurants futurs serait, quant à elle, d'un montant total de 20.7 M€ .

La clôture définitive de l'exercice 2022, permettra d'affiner ces chiffres.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Chapitre	Libellé	CA 2021	CA 2022 PREV	ROB 2023	Evolution BP2022/ROB 2023	
20	Immobilisations incorporelles	1 081 485,58	629 865,05	406 200,00	- 1 575 400,00	-80%
204	Subventions d'équipement	172 000,00	1 272 000,00	1 559 911,00	287 911,00	23%
21	Immobilisations corporelles	6 272 782,89	5 984 679,46	10 357 832,40	- 3 317 424,60	-24%
	dont provision pour les Grands projets d'investissements			*2 000 000,00*	-	0%
23	Immobilisations en cours	1 291 593,10	662 118,44	32 880 936,66	6 743 924,04	26%
	dont provision pour les Grands projets d'investissements			18 724 342,66	- 6 419 075,96	-26%
	Dépenses d'équipement	***8 817 861,57***	***8 548 662,95***	***45 204 880,06***	***2 139 010***	***5%***
10	Dotations, fonds divers et réserves		5 029,45	0	0	
	1069	66 609				
13	Subventions d'équipement					
16	Emprunts et dettes	302 597	309 574,88	321 112	9800	3%
27	Autres immobilisations financières	0	2 900,00	4 000	-1 500	-27%
020	Dépenses imprévues					
45	Opérations pour compte de tiers	0	83 543,34	100 000	0	0%
	Dépenses financières	***369 205,63***	***401 047,67***	***425 112***	***8 300***	***2%***
	Total des opérations réelles	***9 187 067,20***	***8 949 710,62***	***45 629 992***	***2 147 310***	***5%***
040	Opérations d'ordre entre sections	39 208,81	29 434,87	100 000,00	0,00	0%
041	Opérations patrimoniales	76 918,00	65 024,88	1 550 000,00	1 350 000,00	675%
	Opérations d'ordre & patrimoniales	**116 126,81**	**94 459,75**	**1 650 000,00**	**1 350 000,00**	***450%***
	TOTAL	**9 303 194,01**	**9 044 170,37**	**47 279 992,06**	**3 497 310,44**	***8%***
D001	**SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE**					
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		**9 303 194,01**	**9 044 170,37**	**47 279 992,06**	**3 497 310,44**	**8%**

Cette prévision des dépenses d'investissement n'intègre pas, à ce stade, les négociations concernant l'hippodrome.

Toutefois, il est possible qu'il soit nécessaire de mobiliser des crédits afin de permettre l'aboutissement de la reprise des courses et l'implantation d'activités économiques sur le site de l'hippodrome.

A cette fin, le budget primitif et/ou une décision modificative pourront tenir compte de cette finalité.

➲ DES PROJETS D'INVESTISSEMENT TOUJOURS IMPORTANTS

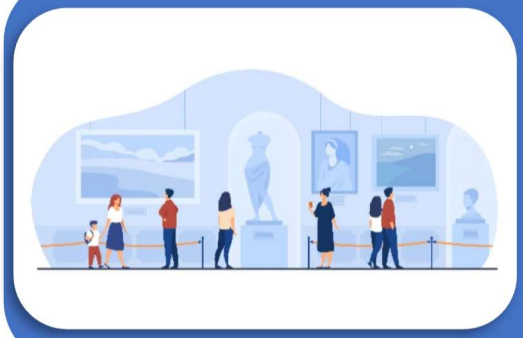

CULTUREL : 13.6 M€ dont :

- 12 M€ de crédits de paiement pour l'opération Malesherbes (la prévision globale de l'opération est prévue à hauteur de 20.3 M€)
- 1.56 M€ pour les travaux de la salle de danse

SCOLAIRE : 1.15 M€ dont :

- 630 K€ à l'école Mansart notamment pour la réfection de la toiture
- 250 K€ pour la rénovation de la cour de l'école maternelle Clos Lainé (type Oasis)
- 138 K€ pour l'école Ledreux notamment pour la réfection des sanitaires de la cour
- 33 K€ pour la poursuite de l'installation des contrôles d'accès dans les écoles

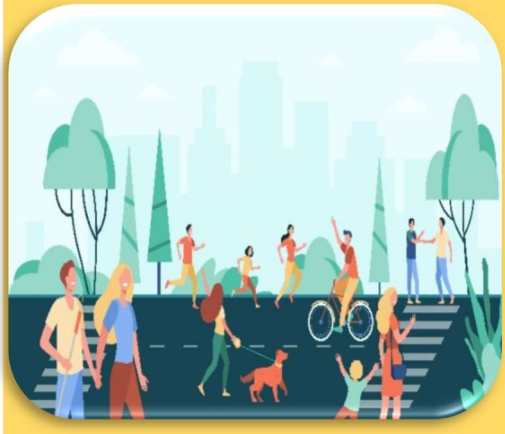

VOIRIE/ ENVIRONNEMENT/ESPACES-VERTS : 481 K€ dont :

- 57.5K€ pour l'aménagement de la phase 3 du plan vélos
- 41 K€ de signalisation verticale
- 36 K€ de remplacement de lanternes par luminaires LED
- 32K€ pour du remplacement de matériel voirie
- 30 K€ de reprise des trottoirs 21-25 av du Gal de Gaulle
- 29 K€ de mobilier urbain
- 23 K€ de signalisation horizontale
- 21 K€ de pour la plantation d'arbres
- 20 K€ de remplacement de potelets à mémoire de forme
- 15 K€ pour le remplacement de la barrière en bois de la coulée verte
- 8 K€ pour la végétalisation du cimetière

PETITE-ENFANCE/SOCIAL : 321.5 K€ dont :

- 200K€ d'enveloppe annuelle de provision pour la mise en accessibilité (AD'AP) des personnes à mobilité réduite
- 59.5 K€ de travaux d'étanchéité des terrasses de la crèche des Petits-Champs
- 16.6 K€ d'achats de matériel et électroménager dans les crèches
- 9 K€ pour la reprise d'étanchéité de 3 balcons à la RPA (travaux refacturés)
- 7.5 K€ pour la poursuite de l'installation des contrôles d'accès dans les crèches

SPORT : 1 M€ dont :

310 K€ sur l'île de la commune :

- 120 K € sur les tennis couverts (fin des travaux)
- 111 K€ d'aménagements pour la zone de glisse et les aménagements du terrain de Rugby

293.5 K€ au Parc des sports :

- 100 K€ pour le remplacement de la chaufferie à Freddy Leroux
- 90 K€ pour la poursuite de la rénovation de la piste de saut en longueur
- 60K€ de remise à niveau du sol de l'aire de lancer de marteau

125 K€ au POPD :

- Mise en œuvre de la phase 1 de réhabilitation de l'équipement (AMO + réhabilitation salles de danse)

128 K€ de travaux sur l'espace jeunesse :

- 18 K€ de contrôle d'accès
- 110 K€ de travaux sur chaufferie

70K€ pour le centre aquatique :

- 50K€ pour la création d'un garde-corps sur le toit
- 17.5 K€ de remplacement de matériel comme des lignes d'eau, changement de la banque d'accueil...

39.5 K€ au gymnase Colbert notamment pour le remplacement de l'éclairage du bâtiment annexe et le remplacement de rideaux métalliques

INFORMATIQUE : 416 K€ dont :

- **131 K€ de travaux de fibre pour la vidéoprotection**
- **170k€ renouvellement serveurs et cœur de réseau**
- **20k€ renouvellement partiel vidéoprotection et maintien opérationnel CSU**

A cela s'ajoute notamment :

- ✓ 1.4 M€ de surcharge foncière seront versées pour le projet André Citroën (angle de l'avenue de Longueil et de la rue de la Muette)
- ✓ 1.2 M€ pour la restructuration de la carrière Molière
- ✓ 1.1M€ pour la rénovation de la toiture du marché couvert. Opération présentée en AP/CP sur deux années.
- ✓ 994 K€ versés par la ville dans le solde de l'opération de la ZAC. Cette dépense sera compensée par une recette de 1.1 M€ de participation aménageur.
- ✓ L'enveloppe grands travaux pour 20.7 M€

➲ POURSUITE DU DESENDETTEMENT DE LA VILLE

Au 1er janvier 2023, l'encours de dette était de 2 044 083€, soit un désendettement total sur l'exercice 2022 de 305 K€.

La ville ne compte plus que 4 prêts dont 2 qui seront remboursés en totalité au courant de l'année 2023.

Caractéristiques de la dette :

- ✓ 4 prêts au 31/12/2022
- ✓ Taux moyen : 2.15 %
- ✓ Risque de taux : 100 % taux fixe (100% de la dette en indice 1.A de la charte Gissler)

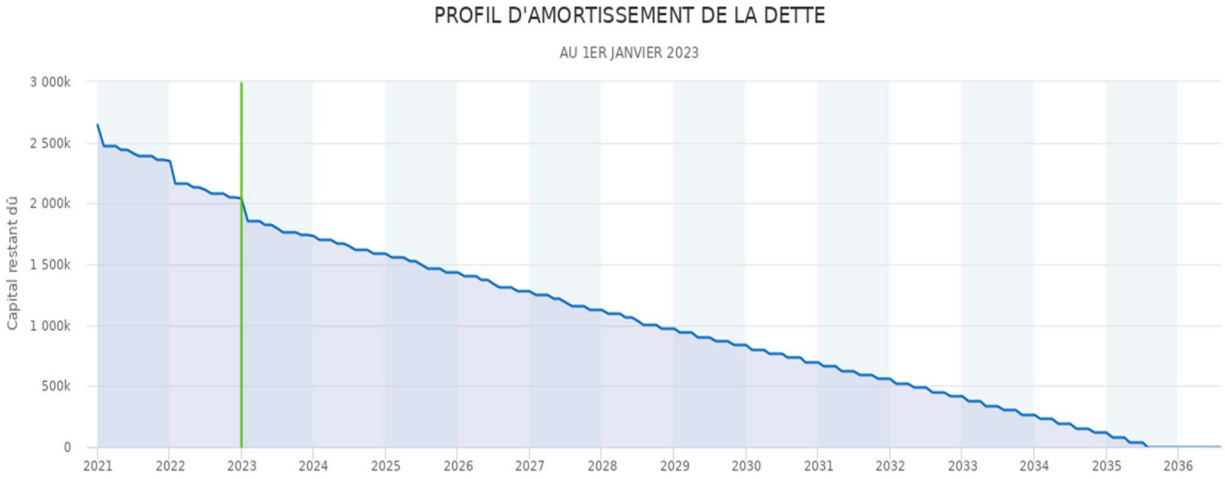

LES RECETTES :

Les recettes d'investissement sont prévues à 45.8 M€ (dont 5.2 M€ d'autofinancement de la section de fonctionnement).

RECETTES D'INVESTISSEMENT							
Chapitre	Libellé	CA 2021	BP 2022	CA 2022 PREV	ROB 2023	Evolution BP2022/ROB 2023	
13	Subventions d'équipement	709 280,17	1 201 903,00	569 062,38	1 129 390,49	- 72 512,51	-6%
16	Emprunts		0,00		0,00	-	
21	Immobilisations corporelles			1 857,71		-	
						-	
23	Immobilisations en cours	72 870,25				-	
						-	
	Recettes d'équipement	***782 150***	***1 201 903***	***570 920***	***1 129 390***	***-72 513***	***-6%***
10	Dotations, fonds divers et réserves	7 005 332,81	5 517 018,48	5 906 520,08	5 095 394,53	-421 624	-8%
	dont 1068	*5 893 648,05*	*4 517 018,48*	*4 517 018,48*	*3 925 394,53*	-591 624	*-13%*
26	Participations créances rattachées						
27	Autres immobilisations financières		4 500		4 000	-500	-11%
024	Produit des cessions		-		23 248,48	23 248	
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 848	3 500	8 860,66	3 600,00	100	3%
						0	
45	opérations pour compte de tiers	0	100 000	83 543,34	100 000,00	0	
138	Autres subventions d'investissements non transférables					0	
	Recettes financières	***7 007 180***	***5 625 018***	***5 998 924***	***5 226 243***	***-398 775***	***-7%***
	Total des recettes réelles	***7 789 331***	***6 826 921***	***6 569 844***	***6 355 634***	***-471 288***	***-7%***
021	Virement de la section de fonctionnement		5 819 193,53		5 194 692,87	***-624 500,66***	-11%
040	Opérations d'ordre entre sections	1 903 590,90	2 200 000,00	2 129 471,82	2 476 329,00	276 329,00	13%
041	Opérations patrimoniales	76 918,00	200 000,00	65 024,88	1 550 000,00	1 350 000,00	675%
	Opérations d'ordre & patrimoniales	***1 980 508,90***	***8 219 193,53***	***2 194 496,70***	***9 221 021,87***	**1 001 828,34**	***12%***
	TOTAL	***9 769 839,76***	***15 046 115,01***	***8 764 340,87***	***15 576 655,37***	**530 540,36**	***4%***
R001	**SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE**	30 046 306,82	30 512 952,57	30 512 952,57	30 233 123,07	**-279 829,50**	-1%
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		**39 816 146,58**	**45 559 067,58**	**39 277 293,44**	**45 809 778,44**	**250 710,86**	**1%**

- **Subventions d'équipement : 1.1 M€**

  - 1.1 M€ de participation aménageur pour la ZAC

Le résultat prévisionnel de fonctionnement 2022 de 9.9 M€ permettrait donc de dégager une enveloppe de 6 M€ en résultat reporté sur la section de fonctionnement 2023 (montant identique à 2022) et d'affecter 3.9 M€ en réserves sur la section d'investissement (compte 1068) soit une diminution de 591 K€.

III. ANALYSE FINANCIERE, SOLDES DE GESTION ET RATIOS

➢ SECTION DE FONCTIONNEMENT ET NIVEAUX D'EPARGNE

Grâce à sa bonne gestion et en dépit des contraintes financières de plus en plus fortes, la ville est arrivée à maintenir un niveau d'épargne nette de 12 %. **En 2022, l'épargne nette par habitant avoisinerait les 209 € contre 252 € en 2021. La moyenne de la strate pour 2021 était de 105 €. On constate donc que le taux d'épargne nette de la Commune est presque 2 fois supérieur à la moyenne des collectivités de même strate.**

L'épargne nette[1] 2022 est d'un bon niveau mais reste directement impactée par les conséquences financières liées à la crise énergétique, les revalorisations successives du SMIC, des grilles indiciaires pour les agents de catégorie C, la rigidité des recettes fiscales (suppression de la taxe d'habitation), les baisses des dotations de l'Etat.

Les chiffres et ratios ci-dessous sont calculés sur le projet de budget primitif pour 2023 et pour les années suivantes sur des projections. Cela permet d'apprécier la capacité d'autofinancement annuel de la Ville qui même si elle reste à un niveau satisfaisant est de plus en plus contrainte.

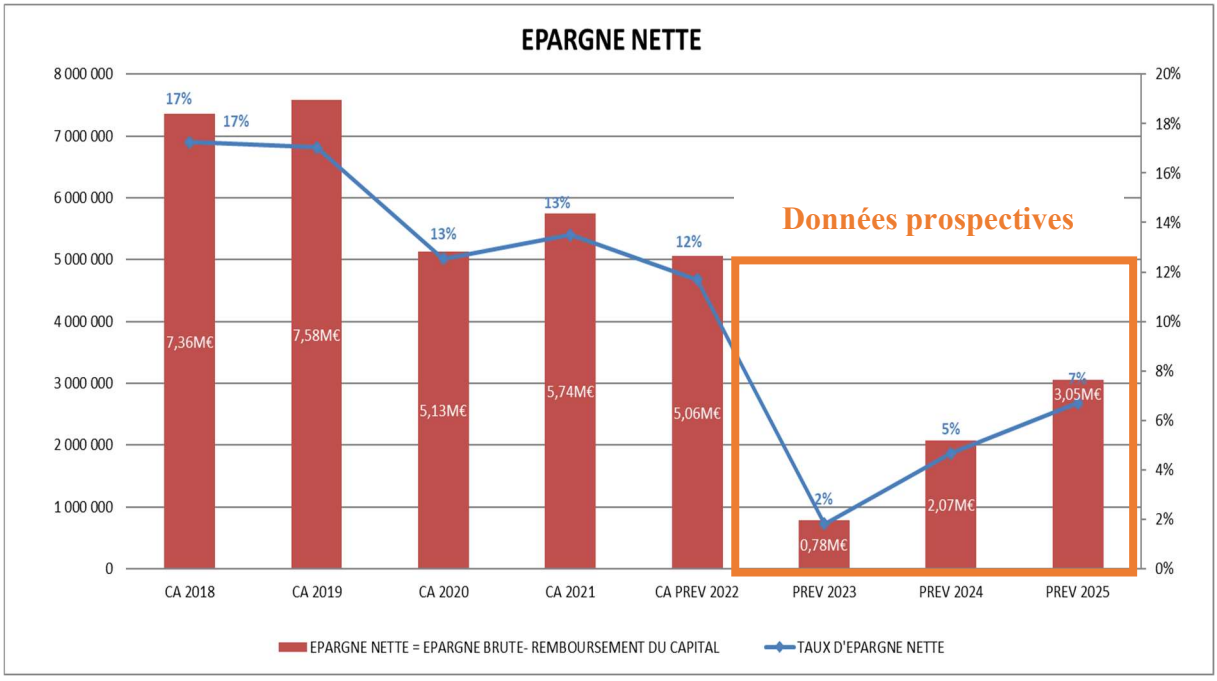

Les éléments prospectifs prennent comme base de calcul les résultats prévisionnels 2022.

[1] **Calcul de l'épargne nette :** recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement – charges financières + produits financiers- remboursement du capital de la dette

➢ SECTION D'INVESTISSEMENT – BESOIN DE FINANCEMENT ET FONDS DE ROULEMENT

ELEMENTS D'ANALYSE :

La prévision pour les années à venir s'est faite sans emprunt nouveau afin de mesurer l'impact des projets futurs sur les soldes de gestion. Des recherches de financements sont poursuivies pour l'ensemble des projets menés par la ville.

Pour mémoire, ce sont entre 8 et 9 M€ qui sont inscrits chaque année au titre des investissements récurrents, entretien du patrimoine, travaux de voirie….

A cela, il faut ajouter les grands projets pluriannuels :

- ✓ Espace culturel Malesherbes
- ✓ Tennis couverts sur l'Ile de la Commune
- ✓ Salle de danse
- ✓ La restructuration du POPD
- ✓ La réfection de la toiture de la halle du marché couvert

Ces travaux sont évalués à 28 M€ au vu du stade d'avancement des projets (et hors marchés à venir pour l'ameublement et l'achat d'instrument pour l'équipement Malesherbes), dont la réalisation totale s'achèvera au plus tard en 2025, pour l'ensemble des opérations citées ci-dessus.

Des modifications dans la programmation des investissements pourront intervenir au fur et à mesure de l'avancement des négociations avec l'hippodrome et du montage financier arrêté entre les différentes parties au projet.

En suivant les éléments d'analyse présentés plus haut, il ressort que :

- ✓ La ville serait capable de financer son enveloppe de grands projets jusqu'en 2024 sans emprunt nouveau et sans tenir compte des résultats antérieurs
- ✓ Un fonds de roulement en jours de dépenses qui atterrirait en 2025 à 20 jours de dépenses (30 jours recommandés)
- ✓ **La ville aurait donc la capacité de financer l'intégralité de ses grands projets d'investissement jusqu'en 2024 sans recours à l'emprunt**

ACTUALISATION DE LA PROGRAMMATION DES GRANDS PROJETS D'INVESTISSEMENT :

Chap/cpte Dépenses	CA2020	CA 2021	CA PREV 2022	BP PREV 2023	2 024	2 025
ENVELOPPE ANNUELLE D'INVESTISSEMENTS	**8 667 236**	**7 968 883**	**6 098 927**	**8 896 285**	**7 000 000**	**7 000 000**
ENVELOPPE GRANDS PROJETS D'INVESTISSEMENT	**150 625**	**848 978**	**2 449 736**	**15 704 252**	**7 862 540**	**963 656**
AP/CP MALESHERBES	*143 628*	781 154	954 886	12 012 000	6 412 429	23 149
SALLE DE DANSE				1 566 500		
TERRAINS DE TENNIS	*6 997*	67 824	1 494 850	830 752		
RESTRUCTURATION POPD				145 000	300 112	940 507
HALLE DU MARCHE COUVERT				1 150 000	1 150 000	
SOLDE ENVELOPPE GRANDS PROJETS		***26 980 184***	***24 530 448***	***8 826 196***	***963 656***	***0***

Des subventions, actées à ce jour, viendront financer pour partie ces grands projets :

- 3.5 M€ pour la construction de l'espace culturel Malesherbes (Département des Yvelines et Région IDF)
- 600 K€ pour la construction des tennis couverts (Département des Yvelines et Région IDF)

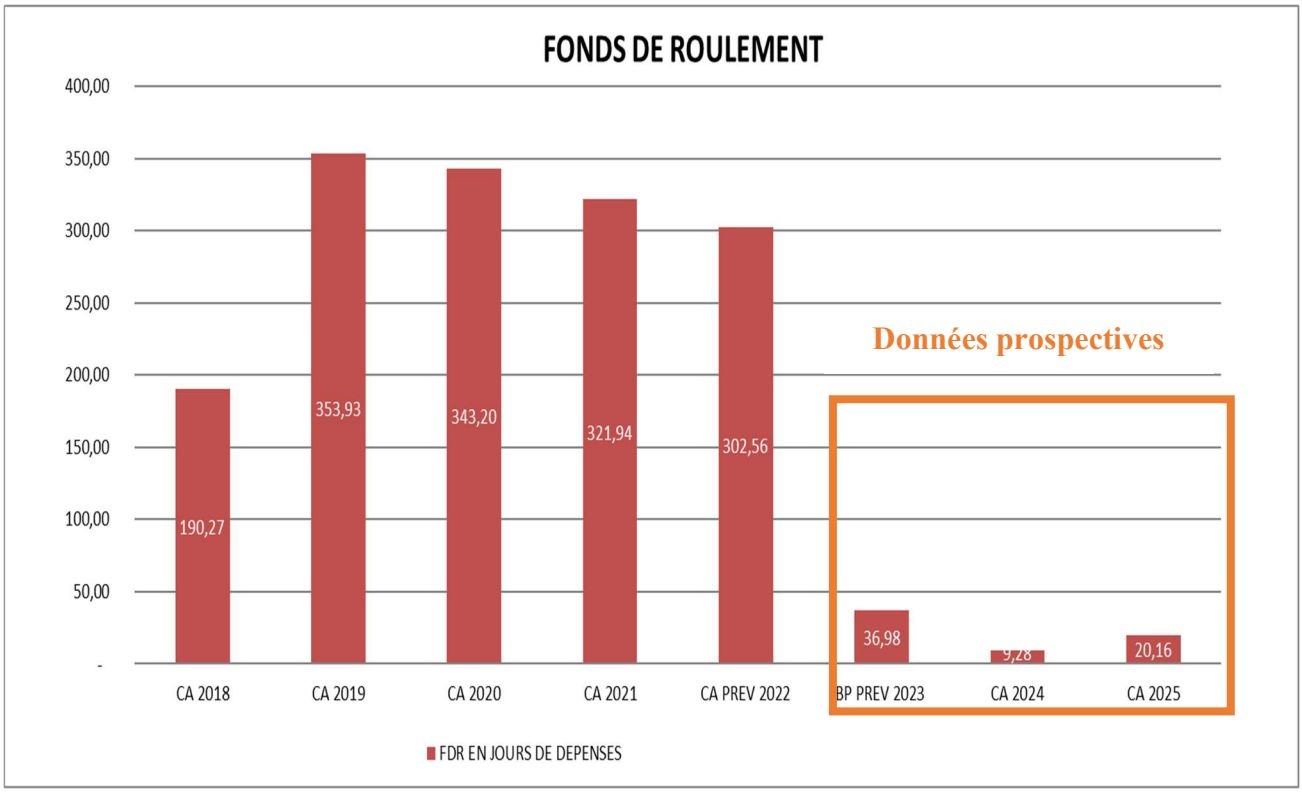

Les éléments prospectifs présentés prennent comme base de calcul les résultats prévisionnels 2022.

- RATIOS LEGAUX (calculés à partir des données CA)

RATIOS LEGAUX	2018		2019		2020		2021	
	ville	strate	ville	strate	ville	strate	ville	strate
1 - Dépenses réelles de fonctionnement / population (€)	1 380,00 €	1 234,00 €	1 505,65 €	1 223,00 €	1 359,00 €	1 360,00 €	1 398,00 €	1 378,00 €
2 - Produit des impositions directes / population (€)	756,00 €	617,00 €	755,00 €	645,00 €	760,00 €	651,00 €	565,00 €	598,00 €
3 - Recettes réelles de fonctionnement / population (€)	1 662,00 €	1 411,00 €	1 044,00 €	1 417,00 €	1 518,00 €	1 487,00 €	1 586,00 €	1 519,00 €
4 - Dépenses d'équipement brut / population (€)	273,00 €	296,00 €	272,00 €	303,00 €	366,00 €	320,00 €	365,00 €	340,00 €
5 - Encours de la dette / population (€)	140,00 €	1 063,00 €	127,00 €	1 050,00 €	112,00 €	1 011,00 €	100,00 €	999,00 €
6 - Dotation globale de fonctionnement / population (€)	100,00 €	198,00 €	95,00 €	199,00 €	92,00 €	202,00 €	88,00 €	201,00 €
7 - Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	54,16%	61,40%	50,71%	61,30%	54,91%	56,18%	54,94%	56,24%
9 - Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	84,61%	94,70%	104,00%	93,70%	90,69%	97,98%	88,89%	97,30%
10 - Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	16,46%	21,00%	10,50%	21,40%	24,16%	21,52%	23,05%	23,38%
11 - Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	8,44%	75,40%	6,02%	74,10%	7,40%	67,99%	6,32%	65,77%

2023

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

BUDGETS ANNEXES

MAIRIE DE MAISONS LAFFITTE

Cité du Cheval

Préambule pour les budgets de gestion Eau potable-Assainissement-Eaux pluviales :

Conformément aux lois NOTRe (2015) et Ferrand-Fesneau (2018), les compétences en matière d'eau potable, d'eaux pluviales urbaines et d'assainissement ont été transférées aux Communautés d'agglomération le 1er janvier 2020. La loi engagement et proximité votée en 2019 a réaffirmé cette obligation de transfert au 1er janvier pour les communautés d'agglomération.

Le travail réalisé depuis l'automne 2018 avec les collectivités concernées (communes et syndicats) a mis en évidence la nécessité d'une organisation transitoire faisant appel aux services communaux, le temps d'établir, à l'échelle du territoire, une organisation pérenne et efficace des services d'eau et d'assainissement.

Des conventions, votées au Conseil municipal du 16 décembre 2019, sont venues préciser les conditions dans lesquelles les communes peuvent assurer, à titre transitoire, la gestion opérationnelle de certaines missions dans le cadre de l'exercice des compétences Eau, eaux pluviales urbaines et Assainissement, au nom et pour le compte de la Communauté d'agglomération.

Il convient de rappeler que cette gestion était transitoire et n'était valable que jusqu'au 31/12/2021. Depuis le 1er janvier 2022, la ville a mis en place avec la CASGBS des conventions de délégation. Ces nouvelles conventions prévoient une exécution verticale du budget à savoir que l'ensemble des dépenses sont gérées par la ville et l'ensemble des recettes par la CASGBS. Cette organisation n'est pas sans poser de difficultés quant à la trésorerie des villes qui doivent avancer l'ensemble de l'exécution de ces budgets jusqu'à la refacturation à la CASGBS.

BUDGET ANNEXE DE GESTION DE L'ASSAINISSEMENT

Les orientations en fonctionnement : 104 K€

- **Les dépenses : 104 000 €**

- ✓ Charges de personnel : 70 K€ correspondant à la refacturation annuelle des charges de personnel
- ✓ Charges générales : 34 K€ dont 29 K€ d'assistance au renouvellement de la DSP

- **Les recettes : 104 000 €**

⚠ Les recettes correspondent dorénavant uniquement à la refacturation des dépenses de gestion de la compétence pour la CASGBS. Depuis le 1er janvier, toutes les recettes liées à l'exercice de la compétence sont directement versées à la CASGBS.

Les orientations en investissement : 906 K€

Les dépenses d'équipement concernent principalement :

- ✓ Travaux neufs : 464 K€
  - 264 K€ pour le passage du Château
  - 70 K€ pour la rue Gallieni
  - 70 K€ de travaux d'extension
  - 30 K€ d'enveloppe pour les travaux divers
  - 30K€ de stockage des eaux urbaines
- ✓ 420 K€ de travaux de réhabilitation des réseaux par l'intérieur :
- ✓ 6 K€ pour les investigations complémentaires au besoin
- ✓ Etudes : 16 K€
  - 10.2 K€ pour le passage du Château
  - 5.8 K€ pour les ovoïdes

⚠ De la même manière que pour la section de fonctionnement, l'ensemble des recettes sont perçues directement par la CASGBS.

⚠ Il est uniquement prévu la recette de refacturation de 906 K€.

Attention :
Budget « miroir » avec la CASGBS. La ville n'exécute que les dépenses et refacture à la communauté d'agglomération.

BUDGET ANNEXE DE GESTION DE L'EAU POTABLE

Les orientations en fonctionnement : 186.2 K€

- **Les dépenses : 186.2 K€**

- ✓ Charges de personnel : 21.9 K€
- ✓ Charges à caractère général : 160.7 K€
  - Charges d'entretien et de réparation : 28 K€. Inspection détaillée du Château d'eau et mise en sécurité du forage F4 (travaux non réalisés en 2022)
  - Achat d'eau : 84 K€ (paiement de factures d'achat d'eau en gros à la suite d'une panne d'une pompe de forage nécessitant l'achat d'eau en gros).
  - Etudes : 33.6 K€ pour la mission d'accompagnement au renouvellement du contrat de DSP
  - 12.5 K€ frais d'entretien
- ✓ Taxe foncière (refacturation à la compagnie des eaux de Maisons-Laffitte) : 2 K€

- **Les recettes : 186.2 K€**

⚠ Les recettes correspondent dorénavant uniquement à la refacturation des dépenses de gestion de la compétence pour la CASGBS. Depuis le 1er janvier, toutes les recettes liées à l'exercice de la compétence sont directement versées à la CASGBS.

Les orientations en investissement : 370 K€

Les dépenses d'équipement concernent principalement :

- ✓ Poursuite du plan de renouvellement des conduites : 330 K€
- ✓ Recherche d'amiante : 5 K€
- ✓ Investigations complémentaires : 10 K€
- ✓ Enveloppe prévisionnelle de travaux à la suite du diagnostic réalisé sur le Château d'eau : 25 K€.

⚠ De la même manière que pour la section de fonctionnement, l'ensemble des recettes sont perçues directement par la CASGBS.

⚠ Il est à prévoir une recette de refacturation de 370 K€.

Attention :
Budget « miroir » avec la CASGBS. La ville n'exécute que les dépenses et refacture à la communauté d'agglomération.

BUDGET ANNEXE DE GESTION DES EAUX PLUVIALES

Les orientations en fonctionnement :

- **Les dépenses : 80 K€**

Inscription d'une enveloppe de 80 K€ pour la rémunération de la gestion des eaux pluviales (36 K€) ainsi que l'entretien des avaloirs (44 K€).

- **Les recettes : 80 K€**

Inscription du montant de dépenses de fonctionnement pour refacturation à la CASGBS soit 80 K€.

Les orientations en investissement :

Il est inscrit une enveloppe prévisionnelle de 77 K€ en cas de travaux et d'investigations complémentaires.

Attention :
Budget « miroir » avec la CASGBS. La ville n'exécute que les dépenses et refacture à la communauté d'agglomération.

BUDGET ANNEXE PARCS DE STATIONNEMENT

Les orientations en fonctionnement :

- ✓ **DEPENSES : 948.5 K€**

La principale dépense concerne le forfait d'entretien des parkings et de collecte des redevances. Le montant annuel du forfait est fixé à 170 K€. Ce montant comprend la revalorisation annuelle du contrat ainsi qu'un coût supplémentaire estimé à 5K€ pour l'année 2023 de la gestion des parcs vélos sécurisés.

Les autres dépenses réelles de fonctionnement, d'un montant global de 96.6 K€, concernent : des charges de copropriété pour le parking des Graviers, la taxe foncière, les frais bancaires pour les règlements en carte bleue et les interventions sur les équipements de péage, les dispositifs électriques et de sécurité incendie, éventuels remboursements d'abonnements ainsi que les travaux d'entretien et de réparation.

25.7 k€ sont prévus au titre des écritures comptables d'amortissement ainsi que le virement de 656.1 K€ à la section d'investissement.

- ✓ **RECETTES : 948.5 K€**

Les recettes sont constituées par les redevances payées par les usagers. Les recettes sont en forte diminution depuis le début de la crise sanitaire. Prévision à 246 K€ (reprise du montant 2022).

L'excédent de fonctionnement 2022 dégagé est prévu à 702.3 K€ et repris en totalité sur la section de fonctionnement pour 2023.

Les orientations en investissement :

- ✓ **DEPENSES : 700.7 K€**

Il est prévu à ce jour la liste des investissements suivants :

- La mise en place des emplacements sécurisés pour les vélos (120 K€)
- La mise en place de bornes électriques pour le rechargement des véhicules (95K€)
- La mise en place de blocs-places dans le parking des graviers

Une enveloppe prévisionnelle de travaux est prévue à hauteur de 465.7 K€

- ✓ **RECETTES : 700.7 K€**

Il est prévu la reprise d'un excédent d'investissement de 15 291 € et un transfert de la section de fonctionnement de 656.1 K€

BUDGET ANNEXE ROND SEVIGNE

Les orientations en fonctionnement :

La ville doit payer des frais de copropriété qui devraient s'élever pour 2022 à 9 00 €.

En outre, la Ville continue d'avoir à sa charge l'entretien des parcelles restant à commercialiser (5 000 €) et le paiement des taxes foncières et ASP (1 400 €).

Par mesure de prudence, une enveloppe de « frais divers » sera également inscrite au budget.

En 2023, il est prévu la vente des deux parcelles restantes à hauteur de 449.8 K€.

Des écritures de variation de stock sont prévues pour la sortie de ces deux parcelles et les éventuelles opérations de clôture du budget.

La clôture 2022 fait ressortir un déficit de fonctionnement reporté de 110 K€

Les orientations en investissement :

En dépenses, il est prévu un remboursement à la ville du solde de l'avance 205 598.52 €.

La clôture 2022 fait ressortir un excédent d'investissement reporté de 67 K€.

Les autres écritures sont des écritures d'ordre (de sortie de stock en cas de vente) qui s'équilibrent en fonctionnement et investissement.